



POLITIQUE SANTÉ

Le féminin est utilisé en vue d'alléger le texte

1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES

En vue d'offrir un milieu de vie où chaque enfant pourra développer son plein potentiel, il est impérieux que le CPE du Carrefour accorde une grande importance à la **santé** et à la **sécurité** de l'enfant.

La prévention est donc l'option à privilégier. En connaissant l'état de santé de chacun, en adoptant des mesures d'hygiène appropriées et en prévoyant un aménagement adéquat, le CPE procure un milieu où les risques d'infection et de transmission de maladies seront réduits au minimum.

Il est toutefois illusoire de penser que la meilleure prévention empêche toute éclosion de maladie infectieuse. C'est pour cette raison que le CPE insiste sur le dépistage et intervient auprès des parents en collaboration avec le réseau de la santé. Cette intervention permet de s'assurer que l'enfant malade ou qui éprouve des symptômes soit vu par un professionnel de la santé. Ainsi, une fois le diagnostic posé, on pourra prendre les mesures appropriées pour éviter toute propagation.

En fait, pour toutes les questions de santé, nous nous référons au personnel du CLSC des Faubourgs.

2. LA PRÉVENTION

A) Connaître l'état de santé des enfants

Au moment de l'inscription d'un enfant, son parent complète une fiche de santé (*Annexe 1*). Celle-ci comprend:

- ♦ Le nom du médecin traitant;
- ♦ un bref antécédent médical de l'enfant qui comprend les allergies, les particularités ou les problèmes de santé de chacun;
- ♦ L'état vaccinal;
- ♦ une autorisation permettant à l'équipe médico-sociale de procéder aux examens de dépistage;
- ♦ Une autorisation permettant CPE de recourir aux mesures nécessaires en cas d'urgence.

Cette fiche est systématiquement mise à jour tous les ans. Toutefois, le CPE demande aux parents de l'informer dès que possible de tout changement qui pourrait survenir.

B) Connaître l'état de santé des employées

Tout en tenant compte du droit des employées à la confidentialité, le CPE conserve une fiche-santé pour chacune d'entre-elle. Cette fiche comprend l'état vaccinal et les résultats de sérologie pertinente. (Voir Annexe 2). Cette fiche est systématiquement mise à jour tous les ans. De plus, le CPE demande à chaque employée de l'informer de tout changement qui pourrait survenir.



3. LES MESURES D'HYGIÈNE

" Le processus de transmission de l'infection peut être comparé à une chaîne comportant trois maillons: l'agent infectieux, le véhicule et l'hôte. L'agent infectieux est un organisme (bactérie, virus, parasite ou champignon). Le véhicule est la substance (eau, aliments, gouttelettes de salive, sécrétion, selles, sang) ou l'objet (jouet, vêtement, etc.) qui sert d'intermédiaire dans la transmission d'un agent infectieux. Quant à l'hôte, c'est un humain ou un animal qui acquiert, transmet ou héberge l'agent infectieux. L'hôte peut être à la fois la personne qui est infectée et celle qui transmet l'agent "¹ ... (1)

Par des mesures d'hygiène appropriées, il est possible de réduire la transmission de certaines maladies infectieuses en s'attaquant au véhicule.

A) La Pouponnière

L'administration d'une pouponnière exige des règles particulières pour protéger les poupons des agents infectieux qui proviennent des autres groupes. Le principe premier consiste à éviter le risque de transmission. C'est pourquoi, quiconque pénètre dans la pouponnière doit se laver les mains et revêtir un sarrau. De même, les enfants de la pouponnière ne se mêlent pas aux autres enfants au moment de l'ouverture et la de fermeture : on évite les contacts et les risques.

B) Lavage des mains

Les mains constituent le principal véhicule des agents infectieux. De récentes études ont démontré qu'il est possible de réduire de 50% le risque de transmission de certaines maladies infectieuses par le lavage des mains. Nous recourons donc au programme « Bye, bye les microbes.. »

La CPE incite donc le personnel et les enfants à se laver les mains aussi souvent que nécessaire. De même, comme il est impératif que ce soit les membres du personnel qui enseignent les techniques de lavage de main aux enfants, la CPE s'assure, en collaboration avec l'infirmière du CLSC, que cette technique soit revue sur une base annuelle au cours d'une réunion du personnel.

¹ Des enfants gardés...en santé, osge p.43, 1985

De plus, une affiche accrochée au-dessus de chaque lavabo rappelle au personnel les techniques de lavage des mains. Pour ce qui est de l'équipement nécessaire, le CPE met à la disposition du personnel et des enfants des distributeurs de savon et de papier essuie-mains. Ces distributeurs sont installés à côté de chaque lavabo.

Voici la technique à utiliser pour le lavage des mains. Le texte qui suit, extrait de " La prévention des infections chez les membres du personnel et les stagiaires des services de garde en garderie", résume la technique de lavage de mains:

Techniques du lavage des mains

(extrait de «La prévention des infections chez les membres du personnel et les stagiaires des services de garde en garderie»

Généralités

Le lavage des mains à l'eau et au savon prend de 15 à 30 secondes. Les ongles doivent être gardés courts, d'une propreté impeccable et sans vernis.

Les bagues ne devraient pas être portées pendant les heures de travail, car le lavage des mains ne permet pas de les nettoyer de façon satisfaisante. Si des bagues sont portées malgré tout, seules celles à surfaces lisses sont tolérées. Dans ce cas, ne pas les enlever lors du lavage des mains.

Technique

- ◆ Enlever ou remonter la montre-bracelet.
- ◆ Ouvrir le robinet.
- ◆ Se mouiller les mains sous l'eau courante.
- ◆ Utiliser le savon disponible.
- ◆ Exécuter plusieurs mouvements de frictions et de rotations, paume contre paume et paume contre dos de la main, en appliquant une pression ferme et égale.
- ◆ Entrelacer plusieurs fois, les doigts des deux mains pour nettoyer les espaces interdigitaux.
- ◆ Frotter le bout des doigts et les deux poignets.
- ◆ Bien rincer à l'eau courante.
- ◆ Fermer le robinet avec une serviette de papier.

Quand se laver les mains ?

Les membres du personnel doivent se laver les mains :

- ◆ En arrivant à la garderie.
- ◆ Avant et après avoir mangé et/ou manipulé des aliments.
- ◆ Après être allés à la toilette ou avoir aidé un enfant à s'y rendre.
- ◆ Après chaque changement de couches.
- ◆ Après avoir touché une surface sale ou du matériel souillé.
- ◆ Après s'être mouché ou avoir mouché un enfant.
- ◆ Après avoir toussé.
- ◆ Après avoir fumé, au retour de leur pause.
- ◆ Après avoir touché un animal.
- ◆ Chaque fois qu'ils le jugent pertinent.

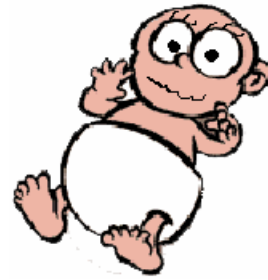
Les enfants sont incités à se laver les mains :

- ◆ À l'arrivée au service de garde.
- ◆ Avant et après avoir mangé.
- ◆ Après avoir touché une surface sale.
- ◆ Après s'être mouché.
- ◆ Après avoir toussé.
- ◆ Après avoir jouer dehors.
- ◆ Après avoir été à la toilette
- ◆ Chaque fois qu'on le juge nécessaire.



(C) Le changement de couches.

Le matériel suivant est mis à la disposition du personnel pour le changement de couches:



- ♦ Une table à langer.
- ♦ Un système de casier personnel au-dessus de la table à langer.
- ♦ Un seau fermé contenant une solution désinfectante pour les débarbouillettes.
- ♦ Une poubelle fermée et munie d'un sac de plastique.
- ♦ Un contenant de solution pour désinfecter la table à langer et les objets touchés pendant le changement de couches.
- ♦ Un escalier permettant aux enfants d'atteindre la table à langer.

Comment procéder:

- ♦ Se laver les mains.
- ♦ Déshabiller l'enfant et l'installer.
- ♦ **NE JAMAIS LAISSER L'ENFANT SEUL.**
- ♦ S'il y a une selle, enlever d'abord le plus gros avec un coin de la couche.
- ♦ Laver à l'eau savonneuse, les fesses de l'enfant, les replis cutanés et les organes génitaux externes seulement. **Il ne faut pas forcer le prépuce des petits garçons non circoncis.**
Pour les filles, **laver de l'avant à l'arrière** afin d'éviter d'entraîner les selles vers le vagin et l'urètre.
- ♦ Rincer à fond avec une seconde débarbouillette et sécher chaque repli cutané et l'entre fesses. Il est interdit d'utiliser de la poudre.
- ♦ Laver, au savon, le visage et les mains de l'enfant avec une autre débarbouillette et se laver les mains.
- ♦ Désinfecter tout ce qui a été touché lors du changement de couche.
- ♦ Au besoin, noter la fréquence, la couleur et la consistance des selles et en informer le parent.

Note : même si l'éducatrice utilise des gants, elle doit se laver les mains avant et après le changement de couche.



(D) La désinfection du matériel et de l'équipement.

Les jouets et les équipements sont des véhicules potentiels de maladies infectieuses. Le nettoyage et la désinfection du matériel sont nécessaires pour prévenir les risques de propagation.

Le CPE utilise donc un calendrier de nettoyage et de désinfection et voit à ce qu'il soit mis en pratique: Ce calendrier (Voir *Annexe 3*) est affiché dans chaque local.

Les consignes de désinfection sont les suivantes :

Après chaque usage :

- ◆ Petits pots.
- ◆ Table à langer.
- ◆ Débarbouillettes.

Avant et après chaque repas et |ou collation:

- ◆ Tables.

Chaque jour:

- ◆ Distributeurs de savon, de papier et de verres.
- ◆ Support à brosse à dents.
- ◆ Planchers.
- ◆ Poubelles.
- ◆ Lavabos et robinets.
- ◆ Seaux à couches et à débarbouillette.
- ◆ Bas de murs (salle de bain).
- ◆ Salle de bain (quincaillerie et comptoir).
- ◆ Poignées de porte.
- ◆ Chaise des bébés.
- ◆ Gobelets personnels.
- ◆ Petits jouets souvent portés à la bouche.
- ◆ Literie de la pouponnière.



Chaque semaine:

- ♦ Matelas et literie des siestes.
- ♦ Bas de murs dans les locaux.
- ♦ Gros jouets de la pouponnière.
- ♦ Jouets des groupes 18 mois à 2 ans ½ .

Chaque mois:

- ♦ Jouets des autres groupes (2 ans 1/2 et plus).

L'été, le carré de sable est entretenu de la façon suivante :

- ♦ Le râteau est passé à chaque jour.
- ♦ Il est désinfecté une fois par semaine.

Désinfectant

Pour procéder à la désinfection, on utilise une solution composée d'une partie d'eau de javel à 6% pour neuf parties d'eau.



4. L'ENFANT ET LA MALADIE

(A) Un lieu de dépistage

Le centre à la petite enfance est un lieu de dépistage de la santé des enfants. En observant les enfants, leur humeur, leur corps pendant les moments d'hygiène ou de la sieste, les éducatrices sont à même de remarquer les différents signaux d'un changement dans l'état de santé. (Pâleur, rougeurs, fièvre, etc.). Ces observations sont consignées et transmises aux parents.

Si le CPE considère que l'enfant devrait être vu par un médecin, une formule de référence (voir *Annexe 4*) est remise au parent pour que le professionnel de la santé y inscrive son diagnostic.

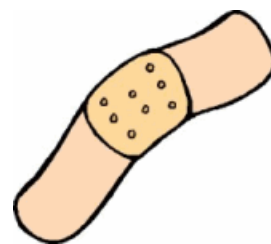
La formule comporte

- ♦ le nom de l'enfant;
- ♦ la raison pour laquelle il est référé;
- ♦ le coupon-réponse à remplir par le médecin.

Le parent doit obligatoirement rapporter cette formule. Si on soupçonne que l'enfant est contagieux, le CPE peut le refuser tant et aussi longtemps que cette formule n'aura pas été complétée par le médecin. C'est une question de respect pour la santé de tous nos enfants.

B) L'enfant malade

Lorsqu'une maladie se déclare au cours de la journée, le personnel installe l'enfant dans un coin où il pourra se reposer et être observé.



Trois (3) options sont alors envisagées :

- ◆ Si l'enfant semble peu affecté et capable, après une période de repos, de réintégrer le groupe, l'éducatrice en avisera le parent sans toutefois lui demander de venir le chercher;
- ◆ Si l'enfant est suffisamment malade pour garder le lit, l'éducatrice contactera le parent (ou les personnes désignées en cas d'urgence) afin que quelqu'un puisse venir chercher l'enfant. Un coin calme et une surveillance continue sont alors prévus jusqu'à l'arrivée du parent ou de la personne désignée.
- ◆ Si l'état de santé de l'enfant est sérieux, le CPE avisera le parent et amènera l'enfant au CLSC, à la clinique ou l'hôpital. Une employée du CPE restera auprès de lui jusqu'à ce que le parent arrive. Dans ce cas, l'employée du CPE apportera avec elle le dossier santé de l'enfant.

A coté tous les téléphones du CPE, les numéros suivants sont affichés :

- ◆ Service d'incendie;
- ◆ Police;
- ◆ Médecin;
- ◆ Ambulance;
- ◆ Hôpital;
- ◆ Centre antipoison;
- ◆ Pharmacie.

Dans tous les cas de maladie, les directives contenues dans « La santé des enfants... en service de garde éducatif » et « Prévention et contrôle des infections dans les CPE » seront mises en application.

Le principe directeur est d'informer les parents. Dans tous les cas de maladie contagieuse, les parents sont informés de la situation et des directives à suivre. La responsabilité du parent demeure d'aviser le CPE dès qu'il connaît le diagnostic lié à l'état de santé de son enfant.

NOTE SUR LA FIÈVRE :

La température du corps varie au cours de la journée. Elle se situe généralement entre 36,6 C et 38,0 C (97,9 et 100,4 F). Lorsque la température du corps est plus élevée, on peut parler de fièvre. Le degré de fièvre n'est pas toujours lié avec la gravité d'une maladie. Mais, quel que soit le degré, la fièvre est un signal d'alarme qui indique la présence d'un problème quelconque et doit faire l'objet d'une attention particulière. La prise de température recommandée pour les enfants de 0 à 5ans est : Rectale

SI L'ENFANT A PLUS DE 2 mois :

En bas de 38,5 C (101.3 F), on parle de fièvre légère. Si l'enfant n'a pas d'antécédents médicaux particuliers (ex : convulsions fébriles) et si son état général est bon. Il suffit :

- ♦ d'éviter les jeux qui nécessitent une dépense d'énergie importante;
- ♦ De découvrir l'enfant pour permettre à la température de baisser;
- ♦ D'éponger la tête et le corps avec une débarbouillette tiède et laisser sécher à l'air libre.

Si la température dépasse 38,5 C ou 101,53F, l'éducatrice devra :

- ♦ Appliquer les mesures décrites ci-haut;
- ♦ Donner de l'acétaminophène selon la posologie inscrite sur le contenant;
- ♦ Informer les parents de l'état de santé;
- ♦ Une (1) heure après l'administration d'acétaminophène, reprendre la température et, **si la température demeure élevée**, demander au parent de venir chercher l'enfant ; si on ne peut pas le rejoindre, téléphoner info-santé au 527-2361

Si l'enfant a moins de deux mois :

- ♦ Prévenir immédiatement les parents, leur demander de venir chercher l'enfant et, dans l'intervalle, appliquer les mesures décrites ci-haut pour une fièvre inférieure à 38,5 C

(C) Les médicaments

La garderie se conforme au règlement du Ministère de la Famille sur l'administration des médicaments. Le règlement prévoit (article 17):

« Aucun médicament ne peut être administré à un enfant reçu dans un service de garde en garderie sans l'autorisation écrite du titulaire de l'autorité parentale, du gardien de droit ou de la personne qui s'est vue confier la garde de fait par l'un d'eux et d'un médecin membre de la corporation. Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament font foi de l'autorisation du médecin »

Seuls les médicaments prescrits seront donc administrés aux enfants. Le parent devra remplir la fiche « Autorisation d'administrer un médicament » (voir *Annexe 5*). L'éducatrice qui administrera le médicament devra l'inscrire dans le registre de médicament (voir *Annexe 6*)

Les médicaments seront conservés dans une armoire verrouillée et identifiée à cette fin. Certains médicaments doivent être conservés au froid. À cet effet, un réfrigérateur sera disponible à chaque étage. Celui-ci sera sous-clé ou se trouvera dans un placard barré. A l'intérieur du réfrigérateur, les médicaments seront à l'écart des denrées alimentaires.

Des exceptions...

Cinq (5) produits peuvent être administrés aux enfants sans autorisation médicale. Il s'agit de :

- ♦ Crème solaire
- ♦ Crème à base d'oxyde de zinc
- ♦ Gouttes nasales salines
- ♦ Acétaminophène
- ♦ Solution orale d'hydratation



Une autorisation des parents est toutefois nécessaire. Pour les trois premiers produits, l'autorisation est comprise à l'intérieur de la fiche santé. (*Annexe 1*). Pour l'acétaminophène, un protocole d'entente est prévu au règlement et est signé systématiquement à l'inscription. Pour la solution orale d'hydratation, un protocole existe et est proposé au parent si nécessaire. (*Annexes 7 et 8*)

(D) Les maladies transmissibles par le sang

En plus des mesures d'hygiène de base énoncées précédemment, le personnel de la garderie applique les *mesures de précautions universelles* pour réduire le risque d'exposition au sang.

- ♦ Une affiche est installée dans chaque local
- ♦ Si une blessure saigne, les éducatrices portent des gants. À la fin de l'intervention, elles déposent dans un sac *Ziploc* les gants souillés puis les jettent. Elle se lave les mains. Les vêtements souillés sont mis dans un sac de plastique noué. Ils seront lavés ultérieurement. Pour les sorties à l'extérieur, les éducatrices prévoient, pour leur sac à dos, un sac *Ziploc*, une paire de gant et un sac «d'épicerie»
- ♦ Les brosses à dent sont rangées de façon à ne pas se toucher.



CONCLUSION : LA SANTÉ D'ABORD !

Par son approche préventive, la politique santé et sécurité conjointement à la politique alimentaire et au programme d'activités, fait partie de l'effort quotidien qui permet d'offrir un milieu de vie sain où chaque enfant peut se développer pleinement. La complicité entre le CPE et les parents est, une fois de plus, essentielle pour l'atteinte de cet objectif.

Pour ce qui est plus spécifique à la santé, le CPE s'appuie principalement sur les ouvrages suivants :

- ♦ « La santé des enfants... en service garde éducatif » M.F.E. Les publications du Québec, 2000.
- ♦ « Prévention et contrôle des infections dans les CPE » Comité provincial sur les maladies infectieuses en garderie, 1998.

Nous comptons aussi sur la collaboration du CLSC des Faubourgs et du département de la Santé publique pour faire face aux différentes situations auxquelles nous pouvons être confrontés sur le plan de la santé.





FICHE SANTÉ

Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

IDENTIFICATION

Nom : **Prénom :**

Adresse : **Code postal :**

Date de naissance : **No RAMQ :** **Exp. :**
jour/mois/année

Nom de la mère : **Téléphone :**
résidence bureau ou cellulaire

Nom du père : **Téléphone :**
résidence bureau ou cellulaire

Médecin : **Téléphone :**

Nom de la clinique : **Nom de l'hôpital :**

ÉTAT DE SANTÉ

Yeux A-t-il des problèmes de vision ? **Oui** **Non**
 Si oui, a-t-il subi un examen de la vue ? **Oui** **Non**
 Porte-t-il des lunettes ? **Oui** **Non**
 Est-ce qu'un œil vous semble « croche » par rapport à l'autre ? **Oui** **Non**
 Si oui, avez-vous consulté un médecin ? **Oui** **Non**

Oreilles A-t-il souvent mal aux oreilles ? **Oui** **Non**
 Si oui, fait-il souvent des otites ? **Oui** **Non**
 Si oui, combien de fois au cours la dernière année ?
 Peut-il se baigner ? **Oui** **Non**
 A-t-il des tubes dans les oreilles ? **Oui** **Non**
 Entend-il bien ? **Oui** **Non**

Si non, précisez :

.....
 Avez-vous déjà consulté pour ce problème ? **Oui** **Non**

ÉTAT DE SANTÉ (suite)

Bouche A-t-il souvent souffert de l'amygdalite ? **Oui** **Non**
 Si oui, combien de fois dans la dernière année : A-il été opéré ? **Oui** **Non**

Dents A-t-il des caries dentaires ? **Oui** **Non**
 A-t-il été chez le dentiste récemment **Oui** **Non**

Poumons A-t-il fait des crises d'asthme depuis les 6 derniers mois ? **Oui** **Non**
 Si oui, prend-t-il des médicaments ? **Oui** **Non**
 Si oui, lesquels :

Élimination A-t-il des problèmes avec son urine ou ses intestins ? **Oui** **Non**
 Si oui, lesquels : **infection** **malformation** **constipation**
 Mouille-t-il son lit la nuit ? **Oui** **Non**

Peau A-t-il des problèmes de peau ? **Oui** **Non**
 Si oui, lesquels : **allergie** **eczéma** **sécheresse**
Autres :

Allergie A-t-il déjà souffert d'allergie(s) ? **Oui** **Non**
 Si oui, lesquelles ?
Médicaments :
Autres :
 Est-ce que ces allergies exigent une intervention particulière ? **Oui** **Non**

Si oui, vous devez compléter le document « Protocole concernant les allergies sévères »

Systeme nerveux

A-t-il déjà fait des convulsions (tremblements) ? **Oui** **Non**
 Si oui, quelle en était la cause ? **épilepsie** **coup à la tête** **fièvre**

Autres :

Que doit-on faire si cela se répète ?

.....

.....

ÉTAT DE SANTÉ (suite)**Autres maladies**

A-t-il fait d'autres maladies ? **Oui** **Non**

Si oui, lesquelles :

A-t-il déjà été opéré ? **Oui** **Non**

Si oui, pourquoi :?..... À quel âge ?.....

A-t-il déjà été hospitalisé pour d'autres raisons ? **Oui** **Non**

Si oui, pourquoi ?.....

.....

À quel âge ?..... Combien de fois ?..... Durée du(des) séjour(s) ?.....

Maladies contagieuses

A-t-il déjà contracté les maladies suivantes ?

Coqueluche

Diphtérie

Scarlatine

Rubéole

Oreillons

Rougeole

Méningite

Autres :.....

Langage

Parle-t-il selon son âge ?.....

Si oui, donnez des exemples :.....

.....

.....

Si non, qu'avez vous remarqué ?.....

.....

.....

Avez-vous fait quelque chose pour améliorer cette situation ? **Oui** **Non**

Si oui, précisez :.....

.....

MédicamentsActuellement prend-il des médicaments ? **Oui** **Non**

Si oui, lesquels

.....

Pourquoi ?

.....

Pour combien de temps

Quelle approche de santé privilégiez-vous ?

Naturopathie **Homéopathie** **Médecine familiale** **Clinique** **CLSC** **Hôpital** **IMMUNISATION***Calendrier - régulier**Voici la liste des vaccins que votre enfant devrait recevoir*

<i>2,4, 6 et 18 mois</i>	<i>12 et 18 mois</i>	<i>4 à 6 ans</i>	<i>4^e année primaire</i>	<i>14 à 16 ans</i>
Vaccins				
DCT-Polio-HIB	RRO	DCT-Polio	Hépatite B	D2T5-Pplio
Protection contre				
Diphtérie	Rougeole	Diphtérie	Hépatite b	Diphtérie
Coqueluche	Rubéole	Oreillons	Coqueluche	Tétanos
Tétanos		Poliomyélite	Tétanos	Poliomyélite
Poliomyélite				
Haemophilus				
Influenzae type B				

À COMPLÉTER

Veillez inscrire les dates de vaccination de votre enfant en vous référant à son au carnet de vaccination.

Diphtérie, Coqueluche, Tétanos, Polio, Haemophilus type B - DCT-POLIO-HIB			
	<i>Nom du vaccin</i>	<i>Date</i>	<i>Confirmation (cachet)</i>
1^{re} dose/...../.....
2^e dose/...../.....
3^e dose/...../.....
1^{er} rappel/...../.....
2^e rappel/...../.....
Rougeole-Rubéole-Oreillons (vaccin trivalent)- RRO			
	<i>Nom du vaccin</i>	<i>Date</i>	<i>Confirmation (cachet)</i>
1^{re} dose/...../.....
Rappel/...../.....
HÉPATITE B			
	<i>Nom du vaccin</i>	<i>Date</i>	<i>Confirmation (cachet)</i>
1^{re} dose/...../.....
2^e dose/...../.....
3^e dose/...../.....
Rappel/...../.....
Autres			
	<i>Nom du vaccin</i>	<i>Date</i>	<i>Confirmation (cachet)</i>
1^{re} dose/...../.....
2^e dose/...../.....
3^e dose/...../.....
1^{er} rappel/...../.....
2^e rappel/...../.....

AUTORISATION

Fiche médicament

Veuillez prendre note que le *Centre de la petite enfance du Carrefour* administre un médicament seulement avec l'autorisation écrite du parent et une prescription du médecin traitant.

À cette fin, la fiche *Autorisation pour l'administration de médicaments* doit être remplie et signée avant que l'éducatrice de l'enfant puisse administrer le médicament **prescrit** à l'enfant.

Autorisation en cas d'urgence

J'autorise, par la présente, le *Centre de la petite enfance du Carrefour* et les membres de son personnel à prendre les dispositions nécessaires relativement à la santé de mon enfant en **cas d'urgence**.

Oui Non

Autorisation si l'enfant est malade, blessé, etc.

J'autorise, par la présente, le *Centre de la petite enfance du Carrefour* à consulter le personnel médical du CLSC, d'autres cliniques ou hôpitaux pour exercer toute intervention jugée pertinente pour la santé de mon enfant. Cependant, le personnel du CPE doit préalablement tenter de m'aviser de la situation.

Oui Non

Autorisation pour l'intervention du CLSC

J'autorise l'équipe Enfance-famille du CLSC à procéder aux examens de dépistage ou autres examens jugés pertinents pour la santé et le développement de mon enfant au centre de la petite enfance.

Oui Non

Autorisation pour les produits suivants :

J'autorise le personnel du centre de la petite enfance du Carrefour à administrer à mon enfant les produits suivants en cas de besoin :

- ◆ Crème solaire *Ombrelle 30* Oui Non
- ◆ Onguent de zinc *Zincofax* Oui Non
- ◆ Gouttes salines nasales *Salinex* Oui Non

.....
Signature du parent

.....
Date

